

# Le représentant de proximité

**1/2 JOUR (3h30) ▶ PRÉREQUIS : AUCUN ▶ PUBLIC : Représentant de proximité désigné**

## Objectifs

A l'issue du stage, vous serez capable de :

- ✓ Connaître le cadre législatif de cette fonction
- ✓ Maîtriser la procédure de mise en place
- ✓ Maîtriser les missions
- ✓ Identifier les moyens
- ✓ Savoir se situer par rapport aux autres acteurs du dialogue social

## Méthodes

- ✓ Formation interactive
- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Exercices pratiques : recherche documentaire, quiz, brainstorming, échanges de pratiques...
- ✓ Supports pédagogiques : fiches, conseils pratiques

## Modalités d'évaluation

Des exercices concrets servent d'évaluation des acquis tout au long de la formation.

## Modalités de suivi

Dans les 3 mois suivant la formation, un point est établi pour mesurer la mise en œuvre des acquis en milieu professionnel et identifier les nouveaux besoins.



## Programme

### ► Cadre législatif

- Pourquoi un représentant de proximité
- Mise en place du représentant de proximité (accord, désignation, statut...)

### ► Les missions du représentant de proximité

### ► Les moyens du représentant de proximité

- Formation
- Les réunions
- Les heures de délégation

### ► Place par rapport aux autres acteurs du dialogue social

- Le représentant et l'employeur
- Le représentant et le CSE
- Le représentant et les organisations syndicales / délégué syndical
- Le représentant et les salariés

### ► Bilan et perspectives

- Evaluation de la formation
- Identification des axes d'amélioration
- Définition des priorités d'actions

### Coût de la formation

**Inter : 160 € net/jour/stagiaire**  
**Intra : 487,50 € net/jour/groupe**

### Lieux et dates 2022

**en distanciel > Lundi 25 avril**  
**en distanciel > Jeudi 8 septembre**

Parking gratuit (sauf Le Mans) - Sites desservis par les transports en commun.

Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact référent handicap : Vincent Leprince - Tél : 02 41 88 73 58 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
 Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par Le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

Responsable pédagogique : Vincent Leprince 02 41 88 73 58 - v.leprince@cezampdl.fr / Référente administrative : Valérie Dorléans 02 41 87 36 17 - v.dorleans@cezampdl.fr

Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur [www.cezam.fr](http://www.cezam.fr)